

67899-2026 - Competition

France – Radio, television, communication, telecommunication and related equipment –
Fourniture d'un système de communication pour le combattant débarqué et prestations associées

OJ S 20/2026 29/01/2026

Contract or concession notice – standard regime

Supplies

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats d'armement

Email: dga-s2a-da-circea-and.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Legal type of the buyer: Body governed by public law

Activity of the contracting authority: Defence

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: Fourniture d'un système de communication pour le combattant débarqué et prestations associées

Description: Description : il est précisé que la date et heure limites pour la remise des plis est fixée au 02/03/2026 à 16H00 (heure de Paris). Celles inscrites à la rubrique 5.1.12 sont au format UTC. ----- Il s'agit d'un marché de défense et de sécurité. ----- Le marché comporte un seul lot. Il s'agit d'un accord-cadre composite comprenant : - Une partie forfaitaire, incluant une tranche ferme et des tranches optionnelles ; - Une partie à bons de commande. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire. Identifiant interne : 2026.99.0002 La procédure est accélérée : non Principales caractéristiques de la procédure: Le présent projet d'accord-cadre est soumis à la procédure avec négociation. Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux. Le présent avis de marché ne concerne que la phase candidature. Le DCE sera accessibles sur PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) pour les candidats qui seront admis à déposer une offre. ----- MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS:

Les plis ne doivent pas être déposés sur l'adresse fonctionnelle mise en rubrique 8.1. Ils doivent être transmis sur PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) en suivant les instructions du document "Modalités de transmission des plis" disponible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>. La présente consultation est accessible sur PLACE via la référence suivante : DGA-CIRCEA-RCD-2026990002) En cas de difficultés pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse indiquée figurant en rubrique 8.1 pour les envois par voie postale ou à l'adresse suivante pour les envois par coursier ou porteur : 66 rue de la Porte d'Issy 75015 PARIS France. L'enveloppe contenant la copie de sauvegarde indiquera l'objet et le numéro de la procédure. Attention, pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur. Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas

de la transmission électronique) ou reçu (cas de la réception par voie postale pour le seul pli de sauvegarde) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur pour le seul pli de sauvegarde) après la date et l'heure limites mentionnées en rubrique 5.1.12 ne sera pris en considération.

----- GROUPEMENT: Forme de groupement : la forme du groupement n'est pas imposée. Les candidats doivent préciser s'ils se présentent seuls ou en groupement. Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Il est interdit aux candidats de présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois : 1. en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements; 2. en qualité de membres de plusieurs groupements. Type de modification autorisée : La composition des groupements ne peut pas être modifiée entre la candidature et la remise de l'offre. Sans préjudice des dispositions ci-dessus, les dispositions des articles R2142-23 et R2342-14 du CCP s'appliquent. ----- DOCUMENTS A FOURNIR: La fourniture de tous les éléments/documents listés en rubriques 5.1.9 est obligatoire. L'absence d'un de ces éléments/documents est sanctionnée par le rejet de la candidature de l'opérateur économique ou du groupement. Les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. Seule la version française fait foi. ----- OPERATEURS

DES PAYS TIERS A L'UE OU EEE: Conformément à l'article R 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen. La procédure reste ouverte aux sous-contractants (sous-traitants ou sous-contractants ne présentant pas un caractère de sous-traitant) des pays tiers. -----

SIGNATURE DES DOCUMENTS : Les documents contenus dans le dossier de candidature nécessitant une signature devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société). Si le signataire des documents n'apparaît pas dans les informations publiques via le numéro SIREN ou du document équivalent pour les candidats établis à l'étranger, le candidat doit fournir tout document attestant de la capacité du signataire à engager la société.

----- En ce qui concerne les fichiers électroniques, un fichier .zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément par une personne habilitée à engager la société (cf. « Modalités de transmission des plis » en rubrique 2.1). ----- Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique. Tous les membres du groupement devront opter pour le même format de signature (électronique) sans possibilité de mixer les deux types de signature.

Procedure identifier: 578df26d-4415-4db6-8d11-c160fb51dcc4

Internal identifier: 2026 99 0002

Type of procedure: Negotiated with prior publication of a call for competition / competitive with negotiation

The procedure is accelerated: no

Main features of the procedure: Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Supplies

Main classification (cpv): 32000000 Radio, television, communication, telecommunication and related equipment

Additional classification (cpv): 32500000 Telecommunications equipment and supplies, 32510000 Wireless telecommunications system, 32344200 Radio receivers, 32344210 Radio equipment, 32344280 Portable radios, 35700000 Military electronic systems

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

2.1.3. Value

Estimated value excluding VAT: 60 000 000,00 EUR

Maximum value of the framework agreement: 80 000 000,00 EUR

2.1.4. General information

Additional information: CONTENU DE L'ACCORD-CADRE Les principales prestations à réaliser comprennent : - La fourniture de kits radio individuelle pour le fantassin débarqué ; - La fourniture de kits radio pour véhicules militaires ; - Le développement d'une capacité embarqué / débarqué ; - La fourniture d'accessoires pour kits radio individuelle (chargeur, équipements de tête, câbles, etc.) et kits radio véhicules (chargeur, etc.) ; - La documentation pour les utilisateurs ; - Le soutien des kits radio individuelle et véhicule.

DIMENSIONNEMENT Le besoin cible est de l'ordre de 14 000 kits radio individuelle et 1 000 kits radio véhicule, sans engagement de la part de l'État.

MONTANT ESTIME Classe de coût de l'accord-cadre : 60 millions d'euros hors taxes.

CONTRAINTES CALENDAIRES Une première capacité opérationnelle de 2500 radios individuelles est attendue pour la réalisation d'un exercice majeur réalisé par les armées françaises au cours du dernier trimestre 2027 (incrément 1). La capacité cible est attendue pour fin 2031. Les dates de livraison seront précisées dans le DCE.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA RADIO L'accord-cadre vise à la fourniture de radios, capables d'un fonctionnement en réseau, pour le fantassin débarqué et pour les véhicules militaires associés. Le fantassin débarqué doit pouvoir communiquer avec ses collatéraux par la radio en environnement de combat. Ce moyen doit permettre également de faire remonter les positions de chacun des fantassins afin de permettre au commandement de proximité d'avoir une vision globale du dispositif via la géolocalisation amie (GLA). Enfin, le partage d'informations (limités à ce niveau à des CR simples) doit pouvoir être assuré par ce moyen de manière numérique. Cette radio doit permettre de couvrir des élongations allant jusqu'à 2km afin de permettre aux éléments débarqués de communiquer avec les véhicules restés en appui. Le système doit aussi assurer le maintien de la liaison entre le véhicule et le personnel débarqué, autrement nommée capacité de continuité embarqué-débarqué.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL Les données sont traitées pour les finalités suivantes : la gestion des procédures d'achat en passation et la gestion des procédures d'achat en exécution. Ces données sont accessibles aux personnes du service des achats d'armement (S2A) en charge de la gestion contractuelle dans le strict respect de leurs attributions. Les données sont conservées 5 ans à compter de la date de signature de l'accord-cadre pour le traitement "gestion des procédures d'achat en passation" et 5 ans à compter de la fin d'exécution de l'accord-cadre pour le traitement « gestion des procédures d'achat en exécution ». Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, de manière à

empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Le destinataire de la présente mention d'information la communique aux personnes concernées. Conformément au Règlement Général sur la protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification sur leurs données ou encore de limitation du traitement. Lesdites personnes peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant le correspondant RGPD de la DGA à l'adresse suivante : dga.rgpd.fct@intradef.gouv.fr

La durée du projet de marché indiquée à la rubrique 5.1.3 est donnée à titre purement indicatif.

Le présent avis de marché ne concerne que la phase candidature. Le DCE sera accessible sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) pour les candidats qui seront admis à déposer une offre.

Les plis ne doivent pas être déposés sur l'adresse fonctionnelle mise en rubrique 8.1. Ils doivent être transmis sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) en suivant les instructions du document "Modalités de transmission des plis" disponible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achatsdarmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>. En cas de difficultés pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique 8.1. Attention, pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur. Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique) ou reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limites mentionnées en rubrique 5.1.12 ne sera pris en considération.

La transmission des candidatures et des offres se fera obligatoirement par voie électronique. Les plis doivent être transmis exclusivement par voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr) <https://armement.defense.gouv.fr>. Une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse indiquée figurant en rubrique 8.1. Si documents en matière de protection du secret à envoyer: Les documents attendus en matière de protection du secret doivent parvenir sur clé USB à l'adresse figurant en rubrique 8.1.

Legal basis:

Directive 2009/81/EC

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Notice

Breaching of obligations set under purely national exclusion grounds: En plus du motif d'exclusion "Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement nationaux" précité, les motifs suivants sont aussi applicables: Biens administrés par un liquidateur /Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme/Corruption/État de cessation d'activités /Faillite/Défaut de fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité du pays/Fraude /Infraction concernant sa conduite professionnelle dans le domaine des marchés de défense /Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes/Insolvabilité/Manquement à l'obligation relative au paiement de cotisations de sécurité sociale/Manquement à l'obligation relative au paiement des impôts/Manquement aux obligations dans le domaine du droit du

travail/Manquement aux obligations dans le domaine du droit social/Motifs d'exclusion purement nationaux/Motifs liés à des condamnations pénales/Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale/Participation à une organisation criminelle /Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale criminelle. Afin de déclarer sur l'honneur que le candidat n'est soumis à aucune interdiction de soumissionner s'agissant de ces motifs, les renseignements demandés dans les formulaires DC1 et DC2, entièrement complétés dans leur dernière version et accessibles sur le site "<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>[ou <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>]" sont à fournir par chaque candidat ou membre d'un groupement.

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Fourniture d'un système de communication pour le combattant débarqué et prestations associées

Description: Cf. rubrique 2.1 "Procédure " ci-avant.

Internal identifier: 2026 99 0002

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Supplies

Main classification (cpv): 32000000 Radio, television, communication, telecommunication and related equipment

Additional classification (cpv): 32500000 Telecommunications equipment and supplies, 32510000 Wireless telecommunications system, 32344200 Radio receivers, 32344210 Radio equipment, 35700000 Military electronic systems

5.1.2. Place of performance

Anywhere in the European Economic Area

Additional information: Conformément aux dispositions de l'article R2312-4 du CCP, les clauses particulières du marché comporteront des exigences relatives à la localisation sur le territoire des Etats membres de l'Union européenne ou des parties à l'Espace économique européen du lieu d'exécution de tout ou partie des prestations ou des moyens utilisés pour exécuter tout ou partie de l'accord-cadre, maintenir ou moderniser les produits acquis.

5.1.3. Estimated duration

Duration: 84 Months

5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 0

5.1.5. Value

Estimated value excluding VAT: 60 000 000,00 EUR

Maximum value of the framework agreement: 80 000 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

Procurement Project not financed with EU Funds.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: Enrolment in a trade register

Description of selection criterion: Nom: Situation propre – DC1 DC2 Chaque candidat ou membre d'un groupement doit fournir les formulaires DC1 et DC2 entièrement complétés dans leur dernière version. Ces formulaires sont accessibles sur le site <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/modalites-de-transmission-des-plis>.

Criterion: Enrolment in a trade register

Description of selection criterion: Nom: Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat français Chaque candidat (ou membre d'un groupement) français doit fournir son numéro unique d'identification (SIREN).

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Nom: Situation propre – nationalité et aptitude professionnelle du candidat non français Chaque candidat (ou membre d'un groupement) non français doit fournir tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat. Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :
a) Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ; b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ; c) Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi. Les négociations auront également lieu uniquement en langue française.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: Nom: Situation propre – en cas de sous-traitance Un sous-traitant est l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit "sous-traité", au sens de l'article L2193-2 du code de la commande publique. Le(s) soustraitant(s) doi(ven)t être soumis à l'acceptation de l'acheteur. À ce titre, chaque candidat doit fournir pour chaque soustraitant, leur nom, la nature des prestations qui seront sous-traitées, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions définis aux articles L2341-1 à L2341-3 du code la commande publique signée d'une personne habilitée à engager la société sous-traitante ou le formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) accessible sur <https://armement.defense.gouv.fr/achats-darmement/documentation-et-referentiels-pour-les-achats/sous-traitance>, complété des éléments précités demandés. Le(s) document(s) fourni(s)

doi(ven)t être signé(s) par le candidat et son(ses) sous-traitant(s).

Seront rejetés par l'acheteur ceux qui entrent dans un des cas d'exclusions précités ou au motif qu'ils ne présentent pas les garanties suffisantes telles que celles exigées des candidats (notamment en termes de capacités techniques définies dans le présent avis de marché).

Criterion: Average yearly turnover

Description of selection criterion: Chaque candidat doit fournir une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou de chaque membre du groupement), réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles. Ce chiffre d'affaire annuel portant sur le dernier exercice disponible ou la moyenne sur les trois derniers exercices disponibles, devra être égal ou supérieur à 60 millions d'euros HT. Si le candidat ou le groupement s'appuie sur ses Sous-traitants pour justifier de ses capacités financières, cette information peut être fournie en indiquant les éléments figurant au bloc J du formulaire de déclaration de sous-traitance précité. La déclaration précitée doit être fournie pour chaque Sous-traitant capacitaire (économique et financier). Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: Type : Capacité technique et professionnelle Description : Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose des 3 capacités ci-dessous, notamment en présentant les principaux projets en lien avec lesdites capacités, effectués au cours des cinq dernières années. Le candidat indique le montant, la date et le destinataire (public ou privé). Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration du candidat.

En cas de groupement, chaque membre du groupement apportera les documents attendus et /ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat fournira pour chacun des sous-traitants les documents attendus et/ou les preuves des compétences attendues qu'il possède en lien avec les capacités détenues. Le candidat (ou le groupement) n'ayant pas démontré par tout moyen ses capacités ou compétences dans chacun des 3 domaines ci-dessous, sera éliminé. Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants ou Sous-traitants) pour justifier de ses capacités techniques et/ou financières, il doit préciser la nature des prestations qui leur seront confiées et fournir les preuves de leurs capacités en la matière. De plus il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution de l'accord-cadre. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Il est rappelé que la fourniture de tous les éléments/documents demandés dans le présent avis de marché est obligatoire, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique. Il est rappelé que l'ensemble des documents demandés doivent être fournis en français. Les documents remis dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction en français. Seule la version française fait foi.

Capacité 1) Capacité à produire une radio individuelle portative capable d'un fonctionnement

en réseau et adaptée à un emploi en environnement militaire Caractéristiques évaluées pour la capacité 1 : - Le système doit permettre en simultané, de communiquer en phonie, de transmettre la géolocalisation amie et de transmettre de la donnée tactique - Portée minimale de la communication entre deux radios débarquées, en vue directe et sans relayage du système de 2 km - Le système doit offrir au minimum une interface standard IP pour s'interconnecter avec les SIO tactiques compatibles - Le système doit intégrer une interface standard Bluetooth pour s'interconnecter avec les SIO tactiques compatibles - Le système doit offrir deux architectures réseau : une conférence regroupant l'ensemble des personnels, l'autre divisant les personnels en plusieurs sous-réseaux. - Une conférence doit supporter au minimum 50 abonnés - Le système doit supporter au minimum 5 sous-réseaux - Un sous-réseau doit supporter au minimum 12 abonnés - Les radios doivent pouvoir émettre et recevoir dans l'une bandes de fréquences spécifiques aux applications du ministère des Armées : - la bande 225-400 MHz, - la bande 400 MHz, - la bande 470 - 694 MHz, - la bande 800 MHz (862 - 869,2MHz et 869.7 - 880 MHz), - la bande 915 - 925 MHz, - la bande 1 350 - 1 400 MHz, - la bande 1 785 - 1 800 MHz, - la bande 2 025 - 2 100 MHz. - Autonomie minimale de 12h ;

Capacité 2) Capacité à concevoir et produire une solution de poste véhicule pour assurer la continuité embarqué-débarqué. Caractéristiques évaluées pour la capacité 2 : - Le système doit permettre de maintenir les communications phonie de la section, lors des phases d'embarquement et débarquement des véhicules militaires, sans perte de service. - Le système doit permettre de maintenir les communications phonies de la section entre les combattants embarqués et les combattants débarqués, sans perte de service.

Capacité 3) Capacité minimale de production annuelle de 4 000 kits radio individuelle et 400 kits radio véhicule

5.1.10. Award criteria

Description of the method to be used if weighting cannot be expressed by criteria: Les critères de sélection des offres seront énoncés dans le règlement de consultation.

5.1.11. Procurement documents

Ad hoc communication channel:

Name: PLACE

URL: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Terms of procurement

Terms of the procedure:

Security clearance is required

Description: Le projet de marché est sensible, conformément aux dispositions de l'IGI et de l'IM précitées. En raison du caractère sensible du marché, les personnels (notamment du titulaire, d'un sous-traitant ou tout autre opérateur économique) devant exécuter le marché sur site du ministère des Armées, feront l'objet d'une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté sur la base d'informations préalablement transmises à l'administration.

Terms of submission:

Obligatory indication of subcontracting: The share of the contract that the tenderer intends to subcontract

Electronic submission: Required

Address for submission: www.marches-publics.gouv.fr

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 02/03/2026 16:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Conditions relating to the performance of the contract: Conditions de présentation : Indication obligatoire de la sous-traitance : La part de l'accord-cadre que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter Présentation par voie électronique : Requête Adresse de présentation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr> Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français Catalogue électronique : Non autorisée Variantes : Non autorisée Date limite de réception des demandes de participation : 02/03/2026 16:00 (UTC+1) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale Conditions de l'accord-cadre : L'accord-cadre doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non Conditions relatives à l'exécution du contrat : Les clauses particulières de l'accord-cadre comporteront des exigences relatives à la localisation sur le territoire des États membres de l'Union européenne ou des parties à l'Espace économique européen du lieu d'exécution de tout ou partie des prestations ou des

Electronic invoicing: Required

Financial arrangement: Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des Armées. Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, ...) est conforme aux dispositions des articles L2391-1 à L2392-10, R2391-1 à R2391-7, R2391-12 à R2391-28, R2393-24 à R2393-40 du code de la commande publique. Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges. Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément aux articles L2392-10, R2392-10 à R2392-12 et D2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est : L'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA) Le Vendôme III -11, rue du Rempart -93 196 Noisy-Le Grand CEDEX Les factures seront envoyées exclusivement sous forme dématérialisée.

Subcontracting:

The contractor must indicate any change of subcontractors during the execution of the contract.

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 99

5.1.16. Further information, mediation and review

Information about review deadlines: Le Tribunal administratif chargé des recours est : Tribunal administratif de Paris - Adresse postale : 7 rue de Jouy – Ville : Paris Cedex 04 - Code postal : 75181 Pays: France – Email : Grefte.ta-paris@juradm.fr – Téléphone : +33 144594400

Adresse internet : <http://www.paris.tribunal-administratif.fr> L'organisation chargée d'informer des recours est le greffe du tribunal précité. Les recours juridictionnels suivants peuvent être exercés contre cette procédure de passation et le contrat en cause : un référé précontractuel (art. L.551-1 et s. du code de justice administrative) depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ; un référé contractuel (art. L551-13 et s. du code de justice administrative) dans un délai de trente-et-un jours en cas de publication d'un avis d'attribution du contrat au journal officiel de l'Union Européenne ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de conclusion du contrat ; un recours en contestation de la

validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, Ass., 4 avr. 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994).
Organisation providing additional information about the procurement procedure: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats d'armement
Organisation providing offline access to the procurement documents: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats d'armement
Organisation receiving requests to participate: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats d'armement
Organisation processing tenders: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats d'armement

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: Direction Générale de l'Armement / DOMN / Service des achats d'armement
Department: DA BALARD
Postal address: Direction Générale de l'Armement - Service des achats de l'Armement 60 bld Valin CS 21623
Town: Paris cedex 15
Postcode: 75509
Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)
Country: France
Contact point: Ne pas déposer les plis et les questions sur l'adresse électronique ci-après. Voir la rubrique « Modalités de transmission des plis » en rubrique 2.1) pour les modalités de transmission des plis.
Email: dga-s2a-da-circea-and.cmi.fct@intradef.gouv.fr
Telephone: 0000000000
Internet address: <https://armement.defense.gouv.fr/>
Information exchange endpoint (URL): <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>
Buyer profile: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Roles of this organisation:

Buyer
Organisation providing additional information about the procurement procedure
Organisation providing offline access to the procurement documents
Organisation receiving requests to participate
Organisation processing tenders

8.1. ORG-0000

Official name: Publications Office of the European Union
Registration number: PUBL
Town: Luxembourg
Postcode: 2417
Country subdivision (NUTS): Luxembourg (LU000)
Country: Luxembourg
Email: ted@publications.europa.eu
Telephone: +352 29291
Internet address: <https://op.europa.eu>

Roles of this organisation:

TED eSender

Notice information

Notice identifier/version: 66503293-5194-4c9f-b0f3-024b6ccec9b5 - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 18

Notice dispatch date: 28/01/2026 08:23:29 (UTC+00:00) Western European Time, GMT

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 67899-2026

OJ S issue number: 20/2026

Publication date: 29/01/2026